



## LA FCPE-PARIS COMMUNIQUE

### **ATE : la FCPE participera à la consultation du 9 mars**

L'assemblée générale des présidents de conseil local de la FCPE-Paris s'est tenue, lundi 4 mars, à la mairie du XIII<sup>e</sup> arrondissement. Elle appelle, pour le samedi 9 mars, à la tenue des conseils d'école dans toutes les écoles de Paris. La décision a été prise à l'unanimité. Il s'agit pour les parents d'élèves, d'un moment fort de débat entre partenaires de la communauté éducative, quels qu'en soient l'issue et les prolongements.

L'assemblée générale de la FCPE préconise, à l'unanimité sans abstention, d'amender les trois propositions par les *observations* suivantes, de manière à faire valoir les exigences des parents d'élèves en cohérence avec les positions défendues par la FCPE depuis l'ouverture du chantier :

- mise en place d'un accueil périscolaire de qualité à partir de 8 heures ;
- fin du temps scolaire (sortie) à 16 heures 30 au plus tôt ;
- instauration d'activités périscolaires, éducatives, sportives et culturelles de qualité ;
- encadrement professionnel stable (un animateur pour quinze enfants au maximum à l'interclasse, y compris en élémentaire, trois animateurs permanents par école) ;
- des études dirigées – animées par du personnel qualifié – pour les ateliers périscolaires du soir ;
- gratuité de l'ensemble des activités périscolaires ;
- collation lors des matinées scolaires d'une durée de quatre heures.

L'assemblée générale a entériné la position de la FCPE en demandant que la mise en œuvre du projet soit différée à la rentrée 2003. La Ville de Paris pouvant ainsi disposer du temps utile à la réalisation des moyens nécessaires aux activités périscolaires envisagées.

Compte tenu des interrogations et des incertitudes persistantes sur les engagements – encore insuffisants – de la Ville, l'assemblée générale de la FCPE a choisi de ne pas proposer un classement type (ordre préférentiel) des trois propositions. Elle laisse aux conseils de parents d'élèves et aux élus dans les conseils d'école, la latitude du choix sur la base de ses orientations fondamentales : priorité à la journée, réduction du temps scolaire journalier, temps du midi éducatif de qualité de deux heures au moins, respect des pics de vigilance...

La Ville et l'Académie de Paris, par leur pilotage inconséquent de cette concertation, ont créé une situation conduisant à ce qu'aucune majorité claire, significative, ne puisse se dégager au stade actuel du débat.

Au-delà des discussions sur l'aménagement du temps de l'enfant, les échanges suscités par le sujet n'ont jamais été aussi riches en matière de dialogue avec les enseignants, les personnels de la Ville de Paris, leurs organisations syndicales et tous les partenaires de l'école publique. Le débat ouvert doit donc se poursuivre.

Dans cette perspective, au-delà de l'aménagement du temps de l'enfant, la FCPE propose de poser la question des moyens pour améliorer qualitativement l'école publique à Paris, pour lutter contre l'échec scolaire, pour favoriser la réussite de tous, l'épanouissement de chacun.

Paris le 5 mars 2002

RELATIONS PRESSE : Olivier Messac ☎ : 01 43 37 47 61 ☎ : 06 12 17 12 12 [olivier.messac@fcpe75.org](mailto:olivier.messac@fcpe75.org)